



# MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

---

## Préavis No 46/91

Concerne : Demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mademoiselle Chloé Patricia **WINN**, originaire des USA.

Municipal responsable : M. le syndic Jean-Pierre FRUTIGER.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mademoiselle Chloé Patricia **WINN** a demandé à la Municipalité de Prangins d'être agrégée comme bourgeoise de la Commune de Prangins.

Mademoiselle Chloé Patricia **WINN** a obtenu de l'Office fédéral de la police, en date du 26 août 1991, l'autorisation de se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Sa demande a été examinée conformément aux dispositions du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre et 28 novembre 1989.

Née le 23 juin 1956, à Waynesboro/Virginie/USA, fille de Edward Barrière WINN et de Joan PILCHARD, ressortissants suisses, de Prangins (VD), depuis le 12 décembre 1988, Mademoiselle Chloé Patricia WINN, troisième de quatre enfants, a été élevée par ses parents dans sa ville natale, jusqu'à l'âge d'une an, puis à Wilmington/Delaware/USA et, dès le 1er septembre 1962, alors qu'elle avait 6 ans, à Genève, plus exactement au Petit-Saconnex. Après une année d'école enfantine aux USA, elle a suivi les classes primaires, de la première jusqu'à la cinquième, au Petit-Saconnex, puis les six, sept et huitième à l'Ecole Internationale de Genève, section française, à Chêne-Bougeries/GE. Elle a poursuivi son instruction en fréquentant le Cycle d'orientation de Budé, puis quatre années le Collège Rousseau, où elle a obtenu sa maturité latine. En 1975, elle a été élève, durant un an, de l'Université italienne pour étrangers, à Pérouse/Italie. De retour en Suisse, en été 1976, elle a voulu entrer à l'Ecole Sociale Pahud, à Lausanne, mais, pour ce faire, elle a dû auparavant suivre un stage au Centre des Loisirs des Pâquis, tout en travaillant au Centre Protestant de vacances, où elle a oeuvré pendant douze mois comme monitrice et organisatrice de camps. Durant cette année, elle a également suivi des cours

de sténo et de dactylo à l'Ecole Migros, à Genève. C'est en automne 1977 qu'elle a pu débiter dans l'Ecole d'Etudes Sociales et Pédagogiques, à Lausanne, où elle est restée trois années, y compris deux stages, le premier effectué à la Prévoyance Sociale (4 mois), le deuxième auprès de Terre des Hommes (6 mois), en dite ville. En juillet 1980, son diplôme d'assistante sociale et d'animatrice en poche, elle est partie à Granada/Espagne, où elle a fréquenté l'Université durant trois mois pour y apprendre l'espagnol. Revenue à Noël, elle a alors pris un travail temporaire chez Adia Intérim S.A. et a oeuvré jusqu'en juin 1981 chez DIGITAL, à Genève, avant de partir pour les Etats-Unis, où elle a passé trois mois de vacances chez sa tante (soeur de son père) dans le Maryland. Ensuite, elle a poursuivi ses études à New-York (espagnol et anglais), tout en travaillant à mi-temps comme secrétaire, puis en qualité d'assistance dans une maison de publicité, durant un an et demi. Après avoir à nouveau travaillé quelques mois en Suisse, pour le compte d'une maison de travail temporaire, elle est retournée à New-York où elle a repris des cours et fonctionné comme assistante dans le domaine de la haute-couture et de la mode, chez une styliste allemande, Mme Nicole DURR. Un an plus tard, au départ de Mme DURR pour Munich, la candidate est revenue à Genève où elle a travaillé quelques mois. Dès l'été 1985 et jusqu'à fin mars 1989, Mlle Chloé Patricia WINN a pratiquement été quatre années, comme secrétaire-assistante chez NINA RICCI, Maison de couture et de parfums, à New-York. C'est en avril 1989 qu'elle est venue se fixer définitivement à Prangins et, après un stage de quatre mois chez KRITTER, bureau sélection de personnel stable et temporaire, à Genève, en septembre 1989, elle a commencé une formation d'assistante de direction, à l'Ecole SCHULZ S.A., en dite ville, pour obtenir son diplôme (3 langues, soit l'allemand, l'anglais et l'italien) dix mois plus tard. En juillet 1990, elle a trouvé un emploi auprès de l'American Express Bank mais, trois mois après, soit peu avant l'échéance de son temps d'essai, elle quittait cette place. Par la suite, elle a oeuvré comme assistante de direction chez PBM (Piaget - Baume et Mercier), fabrique d'horlogerie, à Carouge/GE, au département du marketing. Ce groupe ayant été racheté il y a deux ans environ par la Maison Cartier, le département du marketing a été dissous et la candidate a été licenciée le 28 février 1991. Elle s'est alors trouvée sans emploi et, dès le 1er mars, au chômage. Cependant, dès janvier 1991, elle a adressé une cinquantaine d'offres et elle vient d'obtenir un poste. Dès le 1er avril 1991, elle est l'administratrice de la Société "Médecins sans Frontières", à Genève.

Durant son périple, Mlle Chloé Patricia WINN a gardé son domicile en Suisse comme suit :

- Petit-Saconnex/GE , du 1er septembre 1962 au 31 octobre 1977,
- Lausanne, du 1er novembre 1977 au 1er mai 1979,
- Thônex/GE, du 1er mai 1979 au 16 novembre 1981,
- Prangins, du 17 novembre 1981 à ce jour.

Célibataire, Mlle Chloé Patricia WINN vit chez ses parents et n'a personne à charge.

Actuellement, la requérante gagne un salaire mensuel brut de fr. 5'300.--. A la Commission d'impôt de notre district, elle a été taxée, pour la période 1991/1992, sur un revenu de fr. 40'900.-- et zéro de fortune.

Bien que domiciliée à Prangins depuis le 17 novembre 1981, venant de Thônex/GE, Mlle Chloé Patricia WINN est peu connue dans notre localité. Ceci s'explique notamment par le fait que, durant ces années, elle se trouvait régulièrement à l'étranger pour ses études ou son travail et ne regagnait Prangins que pour y passer ses vacances d'été et d'hiver. En fait, c'est seulement à partir d'avril 1989 qu'elle réside régulièrement à Prangins. La candidate est de confession protestante et elle se dit pratiquante.

Les renseignements obtenus sur le compte de la candidate sont bons. Aucune plainte ou remarque désobligeante à son égard n'est parvenue à la connaissance des Autorités ou du Service de police de Prangins. Elle ne figure pas dans les dossiers de la police cantonale et est inconnue de l'Office des poursuites et faillites de Nyon.

Mlle Chloé Patricia WINN motive sa demande de naturalisation suisse par le fait qu'elle a grandi et fait toute sa scolarité dans notre pays. Elle se considère comme étant suisse et, après avoir passablement voyagé, désire maintenant s'établir définitivement dans notre canton et pouvoir participer à la vie active de sa commune de domicile. La candidate a déclaré qu'elle ne pourrait plus vivre aux USA. Mlle Chloé Patricia WINN, qui parle parfaitement le français, l'anglais, l'allemand et l'italien, qui a également de bonnes connaissances en espagnol et quelques notions de russe, est assimilée à nos us et coutumes et ne diffère en rien d'une autre citoyenne suisse. La politique, pour elle, est pour l'instant un domaine qui ne l'intéresse pas outre mesure. Elle suit cependant les événements nationaux et internationaux diffusés par les mass média.

Mlle Chloé Patricia WINN ne fait partie d'aucune société sportive. Néanmoins, elle aime et pratique, généralement le week-end, la marche en montagne. Elle fait également du ski de piste et de fond l'hiver, de la natation et quelques randonnées à bicyclette l'été. La requérante occupe ses moments de loisirs par la lecture, les voyages et la musique classique. Elle aime aussi jardiner et bricoler dans la propriété de ses parents, ainsi que de s'occuper des enfants. Mlle WINN ne possède pas de voiture et effectue tous ses déplacements au moyen des transports publics.

En conséquence, la Municipalité unanime a décidé de vous demander d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mademoiselle Chloé Patricia WINN et vous propose de fixer à fr. 1'533.50 la finance de cette agrégation, ceci conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune de Prangins du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre et 28 novembre 1989.

Nous estimons que le cas que nous venons d'exposer est digne d'intérêt. C'est pourquoi nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 46/91 concernant la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Prangins de Mademoiselle Chloé Patricia WINN, originaire des USA,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- 1 / d'accorder la bourgeoisie de Prangins à Mademoiselle Chloé Patricia **WINN**, née le 23 juin 1956,
- 2 / de fixer à fr. 1'533.50 la finance d'agrégation en application des dispositions de l'article 13 du Règlement communal concernant l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de Prangins, du 8 mars 1984, modifié les 21 septembre et 28 novembre 1989.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 septembre 1991, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le syndic

J.-P. Eruttiger



le secrétaire

A. Badel